



Biodiversité et intégration dans l'environnement physique

Bell reconnaît que la première étape en vue de protéger l'environnement et les espèces à risque est de faire preuve de beaucoup de vigilance lors du déploiement de réseau. Par conséquent, nous effectuons des évaluations environnementales pour nos projets du réseau et mettons en application des mesures d'atténuation pour réduire les impacts potentiels sur les milieux naturels lors de travaux dans des zones sensibles et nous obtenons les autorisations réglementaires requises tout en respectant à la lettre les conditions qui y sont rattachées. Par exemple, nous utilisons des poteaux de cèdre plutôt qu'en bois traité dans les zones naturelles fragiles.

Nous avons élaboré un programme interne visant à évaluer et à minimiser l'impact que les projets de réseau pourraient avoir sur l'environnement. Le processus d'évaluation s'adresse principalement aux gestionnaires de projet et s'applique à toutes les étapes, y compris la planification, la conception, la construction, la maintenance et le retrait des installations.

La préservation de la biodiversité, un moyen clé d'atténuer les risques d'épuisement des ressources qui pourraient nous affecter tous, est un élément essentiel à la continuité des affaires de Bell. C'est pourquoi nous n'épargnons aucun effort pour réduire l'émondage, l'abattage et le déblaiement des arbres, dans la mesure où nous pouvons assurer l'intégrité du réseau.

Par ailleurs, l'application de pesticides sur les sites de Bell peut présenter des risques pour l'environnement et la santé.

En 2016, Bell a adopté une nouvelle directive environnementale sur la gestion antiparasitaire intégrée en remplacement d'une politique datant de 2002. Cette directive a pour but d'établir un cadre pour la gestion antiparasitaire à l'intérieur et à l'extérieur des immeubles, conformément aux lois applicables et aux meilleures pratiques. L'utilisation de pesticides peut avoir des répercussions sur l'environnement et représente également des risques pour la santé humaine. Cette politique complète notre approche environnementale pour la gestion de la végétation, qui comprend la planification, l'entretien et la surveillance des propriétés afin de réduire l'utilisation de pesticides. La nature de nos activités exige toutefois que nous contrôlions parfois la prolifération de la végétation. Par exemple, nous devons veiller à ce que la végétation ne limite pas l'accès sécuritaire aux câbles de télécommunications. En pareil cas, les méthodes d'intervention mécaniques (comme la taille et le déblaiement) ont priorité sur l'utilisation de produits chimiques.